

PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} juillet à 18h15, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à la Maison de Pays, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Jean-Yves ARTAUD
Xavier BONNET
Jean-Guy CORNU
François GUILLOT
Karine GUIMBRETIERE
Séverine JOLY-PIVETEAU
Vincent MAGRE
Didier MEYER
Véronique NEAU-REDOIS
Benoist PAYEN
Aymar RIVALLIN
Denis THIBAUD

Communauté de communes Sèvre et Loire

Christelle BRAUD
Pascal EVIN
Catherine GARCIA-SENOTIER
Jean-Marc JOUNIER
Stéphane MABIT
Claudine PLAIRE
Jean-Marie POUPELIN
Christophe RICHARD
Martine VIAUD

Commune de Vertou

Rodolphe AMAILLAND
Marie SLIWINSKI

Étaient absents excusés et représentés :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Benoît COUTEAU donne pouvoir à A. RIVALLIN
Fabrice CUCHOT donne pouvoir à S. JOLY-PIVETEAU
Nelly SORIN donne pouvoir à J-G. CORNU

Commune de Vertou

Juliette LE COULM donne pouvoir à M. SLIWINSKI

Communauté de communes Sèvre et Loire

Thierry AGASSE donne pouvoir à C. PLAIRE
Jérôme MARCHAIS donne pouvoir à J-M. POUPELIN
Martine VIAUD donne pouvoir à C. BRAUD

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Janik RIVIERE
Hélène BRAULT

Communauté de communes Sèvre et Loire

Anne CHOBLET
Wilfrid GLEMIN
Sandrine MILLIANCOURT
Stéphanie BOUYER

Commune de Vertou

Elsa FALC'HUN
Marc HELAUDAIS
Céline LEBLE

Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice, M. Philippe CARO, responsable administratif et financier, Mathis JULIENNE, assistant de direction, Clotilde DUPE-BRACHU, responsable du service patrimoine, Clélia GOEURY chargé de mission Plan de Paysage, Sonia LEBOEUF animatrice du conseil de développement.

Date de convocation : 25/06/2024

Nombre de membres : 48 en exercice : 39 titulaires et 9 suppléants 23 présents
Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 27 votants (dont 6 pouvoirs)
Votants au titre du pôle Culture - Pah : 30 votants (dont 7 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. Jean-Guy CORNU

Aymar RIVALLIN, Président, accueille les membres du comité syndical à la Maison de Pays.

Jean-Guy CORNU est désigné secrétaire de séance.

Aymar RIVALLIN donne lecture des pouvoirs : Benoît COUTEAU donne pouvoir à A. RIVALLIN, Fabrice CUCHOT donne pouvoir à S. JOLY-PIVETEAU, Nelly SORIN donne pouvoir à J-G. CORNU, Thierry AGASSE donne pouvoir à C. PLAIRE, Jérôme MARCHAIS donne pouvoir à J-M. POUPELIN, Martine VIAUD donne pouvoir à C. BRAUD et Juliette LE COULM donne pouvoir à M. SLIWINSKI.

Ajout à l'ordre du jour

Aymar Rivallin fait part de la demande de Jean Guy Cornu, en tant que Président de Clisson Sèvre Maine Agglo formulée par courrier reçu le 27 juin. Ce courrier fait part de la décision des deux intercommunalités de dissoudre le syndicat dans sa forme actuelle et demande que soient présentés aux élus les enjeux de cette dissolution, ainsi qu'un calendrier de travail pour le deuxième semestre 2024, à engager dès septembre.

Cette question étant liée au point d'information sur l'organisation du territoire avec ou sans syndicat, la proposition est faite qu'elle soit abordée à la suite de ce point.

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal du Comité Syndical du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

Rapport d'activités 2023

Aymar Rivallin présente le rapport d'activités 2023 du syndicat.

24.07.01

1. Validation du retrait de la commune de Vertou

Intervention de Aymar RIVALLIN

Avant de procéder à la lecture du projet de délibération, Aymar Rivallin fait part du fait qu'il s'est interrogé en conscience sur le fait de voter ou non les délibérations à venir portant sur le retrait de la commune de Vertou. Il a décidé de valider ces délibérations qui ont été présentées au bureau et validées par le bureau mais il n'est pas enthousiaste à travailler des départs. Il a été plus enthousiaste à enrichir le travail en début de mandat.

Contexte

Par délibération en date du 11 avril 2024, le conseil municipal de Vertou a sollicité le retrait de la commune du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

Le Comité Syndical doit valider le retrait de la commune de Vertou du Syndicat, modifier les statuts du syndicat pour prendre en considération la modification du périmètre et inviter les membres du Comité Syndical à délibérer sur ce retrait dans les trois mois suivant la présente délibération.

La modification des statuts portera sur :

- L'article 2 : composition
 - o Clisson Sèvre Maine Agglo
 - o Communauté de communes de Sèvre et Loire
- L'article 3, pour retirer la précision du périmètre pour chacune des compétences, qui avec le départ de Vertou, devient identique.
- L'article 6 composition du comité syndical pour retirer les modalités de représentation d'une commune.

Il est proposé que le retrait soit effectif au 31 décembre 2024.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-7, L5211-18, L5211-19, L5214-27, L5711-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Vertou en date du 11 avril 2024,

Vu l'étude d'impact réalisée par la commune de Vertou annexée à la présente délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'émettre un avis favorable au retrait de la Commune de Vertou du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais à compter du 31 décembre 2024,**
- **De valider la modification des statuts du syndicat pour prendre en considération la modification du périmètre**
- **De soumettre ce retrait à l'accord des collectivités membres du Syndicat dans les 3 mois suivant la présente délibération.**

Les statuts seront annexés à la délibération

24.07.02

2. Définition des modalités de retrait de la commune de Vertou

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Le conseil municipal de Vertou réuni le 11 avril 2024 a sollicité, à l'unanimité, le retrait de la commune de Vertou du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

Le Comité Syndical doit prendre acte de cette décision et valider les conditions de retrait de la Commune de Vertou du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du vignoble Nantais.

Dans le cadre de ce retrait, qui sera effectif le 31 décembre 2024, les conditions financières et patrimoniales du retrait proposées sont les suivantes :

- Participation financière 2024 : la Commune de Vertou versera l'intégralité de sa participation 2024 soit 75 530,70 € appelée en deux fois, une première moitié après le vote du budget et la deuxième moitié en juillet ou en août 2024,
- Emprunts en cours : deux emprunts sont toujours en cours :
 - o Emprunt travaux de rénovation du Musée (204 100 €) : le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élèvera à 140 364,73 €. La quote-part de Vertou s'élèvera à

140 364,73 € x 19,52 % (poids de Vertou, en nombre d'habitants au sein du Syndicat) = 27 399,19 €. Pour les intérêts, le montant des intérêts à courir du 1^{er} janvier 2025 à la fin du prêt s'élèvera à 9 399,14 €. La quote-part de Vertou s'élèvera à 9 399,14 € x 19,52 % = 1 834,71 €.

- Emprunt acquisition des Réserves à Maisdon Sur Sèvre (158 200 €) : le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élèvera à 82 504,32 €. La quote-part de Vertou s'élèvera à 82 504,32 € x 19,52 % = 16 104,84 €. Pour les intérêts, le montant des intérêts à courir du 1^{er} janvier 2025 à la fin du prêt s'élèvera à 3 727,62 €. La quote-part de Vertou s'élèvera à 3 727,62 € x 19,52 % = 727,63 €.

Par conséquent, pour les emprunts, la commune de Vertou devra verser au Syndicat, lors de son retrait effectif, la somme de 27 399,19 + 1 834,71 + 16 104,84 + 727,63 soit 46 066,37 €.

De ce montant, sera déduite (en cas de résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2024 du budget patrimoine du Syndicat) ou sera rajoutée (en cas de résultat déficitaire cumulé au 31 décembre 2024 du budget patrimoine du Syndicat) la quote-part de la Commune de Vertou (19,52 % du résultat cumulé au 31 décembre 2024).

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'émettre un avis favorable au retrait de la commune de Vertou du Syndicat Mixte du SCoT et du pays du vignoble nantais à compter du 31 décembre 2024,**
- **De soumettre ce retrait à l'accord des collectivités membres du Syndicat dans les trois mois suivant la présente délibération pour la modification des statuts qui en résultent,**
- **D'approuver les modalités financières du retrait de Vertou du Syndicat au 31 décembre 2024,**
- **D'inviter la commune de Vertou à valider les conditions financières du retrait,**
- **De donner pouvoir au Président pour accomplir les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la décision.**

Rodolphe Amailland informe que le conseil municipal de Vertou a validé les conditions de retrait le 27 juin dernier.

Départ de Rodolphe AMAILLAND

Syndicat – Information

Charte de territoire et feuille de route du syndicat : arrêt de la mission de l'AURAN, organisation prospective du territoire avec ou sans syndicat

Pour la bonne information de l'ensemble des membres du comité syndical, Aymar Rivallin donne lecture du courrier reçu par la communauté de communes de Sèvre et Loire et celui de Clisson Sèvre Maine Agglo.

Sans vouloir refaire la discussion qui a eu lieu en bureau du syndicat, Christelle Braud précise que la communauté de communes de Sèvre et Loire a écrit ce courrier à la suite d'un conseil communautaire informel avec pour unique ordre du jour celui du Pays. L'effet déclencheur de ce courrier a été la feuille de route, les départs des communes de Vertou et de Basse Goulaine, les

Aymar Rivallin fait référence au Numéro 303 pour expliquer le patrimoine vignes et vins écrit par Rachel Suteau. Il réaffirme son envie de travailler de façon apaisée et en préservant l'avenir des agents de la collectivité.

Pour Christelle Braud, il faut faire attention que cela se passe bien. On avait envisagé un séminaire des élus à la rentrée. Est-ce qu'il est maintenu ?

Xavier Bonnet ajoute que cela ne se fera pas en 6 mois.

Christelle Braud précise que le courrier parle d'une échéance pour la fin du mandat. Le courrier précise également que si on ne voit pas de prise en compte, il y aura un arrêt à janvier 2025. Elle informe qu'elle a déjà eu des échanges avec la DRAC et la Préfecture.

Aymar Rivallin ajoute que lorsque l'on conduit une entreprise cela n'est pas facile de fermer. Il reprend une citation de Bertolt Brecht : « Puisque le peuple vote contre le gouvernement il faut dissoudre le peuple ».

Départ de Benoist PAYEN

Syndicat – Information

Mouvements de personnel

Intervention de Aymar RIVALLIN

Information

Départ de Louisa GARNIER stagiaire biodiversité (Trame Verte et bleue du SCoT) le 28/04/2024
Arrivée de Luca BARLUET stagiaire biodiversité (Trame Verte et Bleue du SCoT) le 10/06/2024 pour 3 mois

Départ de Aude KUJBIEDA chargée de recherche et conservation le 07/06/2024

Arrivée de Lise SUAUDEAU chargée de recherche et conservation le 20/05/2024

24.07.03

3. Convention avec La Villette pour le catalogue régional des Microfolies

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Inspiré des Folies du Parc de La Villette conçues par l'architecte Bernard Tschumi, le projet novateur Micro-Folie est porté par le ministère de la Culture et coordonné par L'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), avec un ensemble d'opérateurs nationaux.

Toutes les Micro-Folies se doivent de répondre à trois ambitions, pouvant se décliner différemment selon les spécificités de chaque territoire :

- Animer les territoires, pour créer de nouveaux lieux de vie populaires (lieu de convivialité et d'échanges) ;

- Offrir à tous, les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles et faciliter l'accès aux œuvres pour les publics éloignés en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée numérique. Le Musée numérique est une application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale, composant une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques. Le dispositif prend la forme d'un grand écran et de tablettes numériques ;
- Favoriser la création, en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folie à travers la mise à disposition d'une scène équipée.

Après avoir proposé des catalogues d'œuvres provenant uniquement des institutions nationales, l'Etat, à travers les DRAC, propose aujourd'hui de constituer des catalogues régionaux en sollicitant les institutions locales.

Le Pays du Vignoble Nantais est sollicité par la DRAC des Pays de la Loire pour fournir des images du patrimoine de son territoire. 6 images ont été retenues :

- Sur les aspects de « Pays d'art et d'histoire » : l'arbre Hellfest de Jean-François Buisson et la façade de la Noë de Bel-Air ;
- Parmi les collections du Musée du Vignoble Nantais : le pèse-barricade, le verre Abraham, le pressoir long-fût, le tracteur Brégeon.

Le Pays s'engage à mettre à disposition de l'EPPGHV les œuvres sous la forme d'images haute définition ainsi que tout autre contenu facilitant la médiation de ces œuvres. Il cède ses droits, pour une durée de 3 ans (renouvelable deux fois par tacite reconduction), sur les images, les textes de présentation à des fins de reproduction, représentation, adaptation et diffusion au sein des Micro-Folies. Le Pays doit également donner son accord pour l'exploitation des œuvres à des fins de promotion.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat Micro-Folies avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.**

24.07.04

4. Tarif pour les dégustations au musée

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Après chaque visite individuelle ou de groupe, une dégustation d'un verre de Muscadet ou de jus de raisin est offerte aux visiteurs du Musée du Vignoble Nantais.

La seule exception concerne des journées nationales où l'entrée est gratuite (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées) : en effet, ces moments de forte fréquentation ne doivent pas transformer le musée en débit de boisson gratuite.

Lors de ces journées, la dégustation est payante. Un tarif de 1,50€ a été voté par le comité syndical le 3 avril 2006.

Pour être en cohérence avec les prix actuellement pratiqués sur le territoire du vignoble Nantais et pour promouvoir à leur juste valeur les produits locaux, il est proposé de revoir ce tarif et d'en créer un pour le jus de raisin.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De créer un tarif à 1,50 € pour un verre de 12 cl de jus de raisin ;**
- **De créer un tarif à 3 € pour un verre de 12 cl de vin.**

24.07.05

5. Observatoire photographie des paysages - volet participatif : mise en place d'un comité de suivi

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Le Pays du Vignoble Nantais a mis en place un observatoire photographique des paysages (OPP) en 2021, en tant qu'outil d'évaluation du SCoT et en tant qu'outil de sensibilisation à la qualité du cadre de vie. Un itinéraire de 88 points a été défini, en fonction des enjeux du SCoT. En 2023, une première reconduction photographique a été réalisée ainsi qu'un travail à partir des dessins des années 1870 à Aigrefeuille-sur-Maine.

Dès la définition du projet d'OPP en 2019, le volet participatif a été envisagé, avec l'objectif de sensibiliser à la qualité du cadre de vie. Cet outil peut répondre à trois objectifs de la convention "Pays d'art et d'histoire" : transmettre les objectifs de préservation paysagère, former le jeune public, permettre aux habitants de s'approprier leur territoire.

Pour obtenir une cohérence d'ensemble, il est nécessaire que le volet participatif s'appuie sur la même méthodologie que l'observatoire « officiel », c'est-à-dire sur des reconductions photographiques.

Pour encadrer la pratique participative, la commission Patrimoine propose :

- De définir une charte engageant le Pays et les participants (acceptation réciproque de l'ouverture du débat sur le cadre de vie, non détournement des images, respect des opinions de chacun, etc.) ;
- De mettre en place un comité de suivi ayant pour missions :
 - o De valider la charte de participation et de suivre son application ;
 - o De valider le cadre de la participation (qui, quel projet, quel site, quelle valorisation...);
 - o D'être force de proposition pour développer la participation, d'être relais auprès de nouveaux contributeurs potentiels.

Il est proposé que ce comité de suivi soit composé :

- Des élu(e)s des commissions SCoT et Patrimoine ;
- Un à deux élus de chaque intercommunalité, intéressés et pouvant relayer les enjeux locaux ;
- Deux membres du Conseil de développement ;
- Deux membres de l'association Forum ;
- Les agents du service Patrimoine et du pôle Aménagement du Pays ;

- Un agent de chaque intercommunalité.

La première réunion du comité de suivi pourrait avoir lieu en septembre, pour permettre la mise en place des premiers projets au cours de l'hiver 2024-2025.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De valider la mise en place du comité de suivi du volet participatif de l'observatoire photographique des paysages avec la composition décrite ci-dessus.**

24.07.06

6. Mise en place d'un groupe de travail pour la programmation du service Patrimoine

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Le service Patrimoine propose tout au long de l'année des visites, animations et conférences à destination du public individuel (public adulte et famille). Présentées dans le programme « Rendez-vous », elles contribuent à interroger et valoriser l'identité et les patrimoines du Pays du Vignoble Nantais.

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail pour contribuer à la définition des actions. L'objectif est de réunir des personnalités pouvant donner avis et conseil sur les thématiques et intervenants, les formes de médiation, le calendrier, le choix des créneaux horaires... de façon que la programmation s'ancre encore mieux sur le territoire et nourrisse toujours mieux la réflexion sur les enjeux qui parcourt le Pays du Vignoble Nantais.

Ce groupe de travail sera réuni une fois par an et animé par la chargée de valorisation du patrimoine.

Il est proposé que ce groupe de travail soit composé de :

- Les élu(e)s de la commission Patrimoine ;
- Deux membres de l'association Forum ;
- Les animateurs des Projets Culturels de Territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire et de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine ;
- Un représentant du Conseil Départemental;
- Un représentant de Grand Patrimoine de Loire-Atlantique;
- Un représentant de la Région Pays de la Loire, service Inventaire ;
- Un représentant de l'EPTB Sèvre Nantaise ;
- Un représentant de la Fédération des Vins de Nantes ;
- Des représentants des lycées Charles Péguy, Briacé et Aimé Césaire ;
- Un représentant de l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes (IGARUN) ;
- Un directeur d'école primaire ou un enseignant avec qui le service travaille déjà et qui pourrait apporter un conseil sur le jeune public.

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **De valider la mise en place du groupe de travail « programmation » avec la composition décrite ci-dessus.**

Patrimoine - Information

Géocaching

Intervention de Marie SLIWINSKI

Information

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a obligé le service Patrimoine, comme beaucoup de structures culturelles, à imaginer de nouvelles façons de toucher les publics. C'est dans le cadre de cette réflexion que de premières « géocaches » ont été mises en place en 2022. Le géocaching est un loisir basé sur l'utilisation du GPS. De petites boîtes sont disposées sur des terrains publics et peuvent être retrouvées grâce à une application.

Plusieurs niveaux existent ; pour les caches du service Patrimoine, il a été fait le choix de se limiter au niveau le plus simple, gratuit, pour permettre une accessibilité au plus grand nombre.

Dans chaque boîte du service se trouve un message avec une information patrimoniale. Elle renvoie au site internet du Pays, en particulier aux brochures consultables en ligne (Focus et Parcours).

L'emplacement des caches a été choisi notamment de façon à réutiliser les contenus de scénarios de visite existants mais qui attirent peu de publics.

Entre 2021 et l'été 2024, 11 caches ont été posées. Elles ont été trouvées 350 fois.

24.07.07

7. Plan de Paysage du Vignoble Nantais : Partenariat universitaire

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Dans le cadre du suivi des travaux du plan de paysage par la DREAL Pays de la Loire, la DREAL propose un partenariat avec l'université d'Angers Agro Campus Ouest qui prend la forme d'un travail de terrain de 6 semaines, d'un groupe de 6 à 10 étudiants, sur une des actions prioritaires du plan de paysage.

Afin de couvrir les frais relatifs à ce partenariat, le Pays du Vignoble Nantais sollicite une subvention de **5 000 € HT** auprès de la DREAL Pays de la Loire.

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès de la DREAL des Pays de la Loire.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.**

Intervention de Stéphane MABIT

Information

La commission SCoT du Vignoble Nantais du 17 mai 2024 a pris connaissance du projet de modification n°5 du PLU du Loroux-Bottereau. Cette procédure de modification du PLU poursuit plusieurs objectifs :

- L'intégration du projet de crématorium intercommunal dont l'implantation est programmée sur le territoire de la commune ;
- Adapter les documents réglementaires du PLU en cohérence avec les besoins du projet;
- Procéder à la modification d'un emplacement réservé

Avis du SCoT sur le projet de modification n°5 du PLU du Loroux-Bottereau

Dans le cadre de l'analyse de la modification n°05 du PLU du Loroux-Bottereau, la commission SCoT définit les remarques suivantes :

L'intégration du projet de crématorium intercommunal

- Un inventaire faune-flore a été réalisé dans le cadre de cette modification, afin de compléter le dispositif de protection de la trame végétale périphérique de la zone. Ainsi, les haies à enjeux ont été identifiées sur les plans de zonages. Cette initiative correspond à la volonté inscrite dans le SCoT n°2 (au même titre que la révision du SCoT n°3 engagée), qui souhaite identifier l'ensemble des linéaires de haies en tant qu'élément à protéger pour des motifs d'ordre écologique.
- Les orientations d'aménagement et de programmation du projet prennent en compte les enjeux de la ressource en eaux et notamment la récupération des eaux de pluie. Le SCoT n°2 (au même titre que la révision engagée du SCoT n°3) encourage la réduction des surfaces imperméabilisées afin de permettre une meilleure prise en compte de la gestion intégrée des eaux pluviales.

Adapter les documents réglementaires du PLU en cohérence avec les besoins du projet

- Concernant les toitures, le projet prévoit l'usage de matériaux en aluminium lesquels peuvent avoir un effet brillant, non permanent dans l'attente d'un patinage contribuant à supprimer la brillance. Possibilité de prévoir une disposition inscrite dans l'article 1 AUL11, visant à garantir l'atténuation de l'effet de surbrillance des matériaux couvrants et non la suppression totale de cette disposition. De plus à titre d'information, l'aménagement de toitures végétalisées est encouragé (dans le cadre de la révision du SCoT n°3) afin de participer à la maîtrise du ruissellement.

8. Compte administratif 2023 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

Intervention de Aymar RIVALLIN
page 12

➤ Annexe

Contexte

Les statuts de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes prévoient que le compte financier de l'exercice écoulé soit présenté par le président au comité de direction qui en délibère et le soumet au comité syndical.

Le compte administratif 2023 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes a été présenté et voté par le comité de direction.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultats de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 353 966,84	927 129,19	- 426 837,65
	Section d'investissement	12 552,13	35 831,57	23 279,44

Reports de l'exercice n-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00 (si déficit)	511 738,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	935,63 (si déficit)	0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		1 367 454,60	1 474 699,04	107 244,44

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 353 966,84	1 438 867,47	84 900,63
	Section d'investissement	13 487,76	35 831,57	22 343,81
	TOTAL CUMULE	1 367 454,60	1 474 699,04	107 244,44

Délibération

À l'unanimité les membres du Comité Syndical décident :

- De valider le compte administratif 2023 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

24.06.01

Tarification boutique

Accusé de réception en préfecture
044-254402712-20240619-2024-09-Tarifs-DE
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024

Intervention de Aymar RIVALLIN

Contexte

Afin de pouvoir vendre les différents produits de la boutique du Musée du Vignoble Nantais, il est nécessaire d'en fixer les tarifs.

Délibération

À l'unanimité les membres du Bureau Syndical décident de fixer les prix suivants :

Tee shirt « Team Muscadet »	29 €
Carte des vins à gratter	34 €
Porte-affiche	14 €
Coffret 2 Muscadet Sèvre & Maine et 1 jus de raisin	20 €
Carte « Les Autres Possibles »	3 €
Tote bag bâche recyclée	14 €
Pochette – bâche recyclée	12 €

Pour extrait certifié conforme,
À Clisson le 19/06/2024

Le Président,
Aymar RIVALLIN



Questions orales

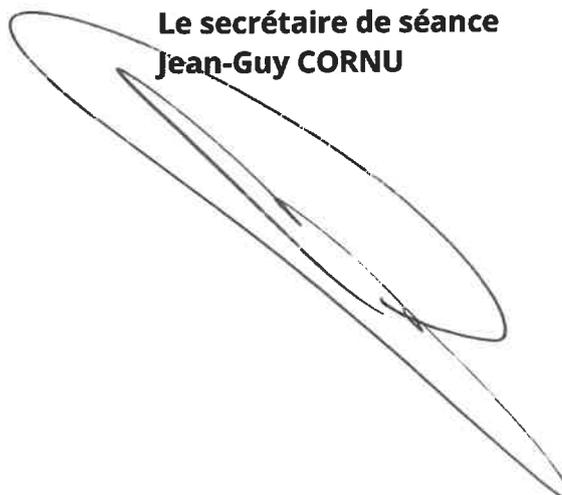
Aymar Rivallin fait part à ces collègues d'un point de vigilance à avoir car Airbnb verse la taxe de séjour aux communes.

En l'absence de question orale et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du comité syndical.

Le Président,
Aymar RIVALLIN



Le secrétaire de séance
Jean-Guy CORNU



Accusé de réception en préfecture
044-254402712-20241118-2024-07-PV-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024